

BAREME DES HONORAIRES

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**
 Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

Prix de vente ttc	Honoraires Mandat exclusif ttc *	Honoraires Mandat simple ttc *
Jusqu'à 19 999 €	1 500 €	2 500 €
de 20 000 à 39 999 €	2 500 €	3 500 €
de 40 000 à 59 999 €	3 500 €	4 500 €
de 60 000 à 79 999 €	4 500 €	5 500 €
de 80 000 à 99 999 €	5 500 €	6 500 €
de 100 000 à 129 999 €	6 500 €	7 500 €
de 130 000 à 159 999 €	7 500 €	8 500 €
de 160 000 à 199 999 €	8 500 €	9 500 €
de 200 000 à 229 999 €	9 500 €	10 500 €
de 230 000 à 259 999 €	10 500 €	11 500 €
de 260 000 à 289 999 €	11 500 €	12 500 €
de 290 000 à 329 999 €	12 500 €	13 500 €
de 330 000 à 359 999 €	13 500 €	14 500 €
de 360 000 à 399 999 €	14 500 €	15 500 €
de 400 000 à 449 999 €	15 500 €	16 500 €
de 450 000 à 499 999 €	17 000 €	18 000 €
de 500 000 à 549 999 €	18 500 €	19 500 €
de 550 000 à 599 999 €	20 000 €	21 000 €
de 600 000 à 649 999 €	21 500 €	23 000 €
de 650 000 et plus	3,5 %	4,5 %

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **TRANSACTION** € T.T.C **maximum**
Vente immobilière : Terrain à bâtir

Prix de vente ttc	Honoraires Mandat exclusif ttc *	Honoraires Mandat simple ttc *
Jusqu'à 100 000 €	8 500 €	9 000 €
de 101 000 à 120 000 €	9 000 €	10 000 €
de 121 000 à 150 000 €	10 000 €	11 000 €
de 151 000 à 200 000 €	11 000 €	12 000 €
de 201 000 et plus	12 000 €	13 000 €

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

* Les honoraires peuvent être négociés de manière exceptionnelle.

Honoraires de **LOCATION** € T.T.C **maximum**

Plafonds des honoraires payés par le locataire et le bailleur:

✓ **12 € TTC par m² en zone très tendue :**

la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 ;

✓ **10 € TTC par m² en zone tendue :**

la zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au Décret du 10 Mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (Article 232 du CGI) ;

✓ **8 € TTC par m² en zone non tendue :** le reste du territoire.

Décret Legifrance sur les zones tendues

✓ **Prestations de réalisation de l'état des lieux:** Le plafond est fixé à **3 € TTC par m² de surface habitable**, quelle que soit la zone concernée (sachant que ce montant s'ajoute aux autres prestations).

Exigibilité :

- Les honoraires de location sont dus au jour de la signature du contrat de bail de location
- Les honoraires de rédaction de l'état des lieux sont dus au jour de sa réalisation

Plafonds des honoraires pour les baux commerciaux :

✓ **15 % HT** du montant du loyer annuel.

Plafonds des honoraires pour les boxes et place de parking :

✓ **140 € TTC** à la charge de chacune des parties.

